CERTIFICAT DE CONFORMITE

(Véhicules livrés en châssis - cabine, VASP)

Je soussigné : IVECO France S.A., 6 rue Nicolas Copernic – 78190 TRAPPES

représentant dûment accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM

constructeur certifie que e le véhicule livré :

en châssis - cabine (1) : (voir nota 1)

en ~~VASP~~ (1) : (voir nota 2) TA1V3132R

(2) Dénomination :

(D1) Marque : IVECO

(D2) Type Variantes Versions : (1)

~~TA1V3132P~~ - TA1V3132R (1)

~~TA1V3532P~~ - ~~TA1V3532~~R (1)

~~38-42-45-48-51~~-57-~~63-67~~

(D3) Dénomination commerciale : AD/~~AT~~-190 S31/~~35-M-P-K~~ (1)

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :

W J M A 1 V NOOOO4 3 1 1 8 2 3

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : 20000

(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) :

~~19000 – 19000 – 19000 – 19000 – 19000~~ ~~17990 – 17990 – 17990 – 17990 – 17990~~ (1)

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg) :

~~19750 – 22500 – 38000 – 40000 – 44000~~ ~~18740 – 21450 – 38000 – 40000 – 44000~~ (1)

(J) Catégorie internationale : N3

(J1) Genre national : (1)

CAM - ~~VASP~~

(K) Numéro de la réception par type : 2312-03-03

(P1) Cylindrée (cm^3) : 7990

(P2) Puissance nette maximale (kW) : (1)

228(31) ~~– 258(35)~~

(P3) Source d'énergie : GO

(P6) Puissance administrative (CV) : 21

(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg) :

(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 2 – 3 (1)

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) :

a) ~~89-coté-gauche~~ (1)

b) ~~94-coté-droit~~ (1)

c) 81 vertical arrière cabine (1)

~~d) 89-centrale~~ (1)

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn^{-1}) : 1800

(V7) CO_2 (g/km) : -

(V9) Classe environnementale : 88777*0127A

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ;
- sort de nos usines (magasins) le :

pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à

le

(1) Rayer la mention inutile

(2) A compléter par le constructeur.

Nota 1. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 2. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus à été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements français.

Dispense N°1 du Directeur des Services Fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999.

IVECO France S.A. (par délégation spéciale du président)

Trappes le :

[redacted]

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je, soussigné IVECO France SA,

6, rue Nicolas Copernic – 78190 TRAPPES, représentant accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur, certifie :

Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

1. Réservoir(s) de carburant :
   - Nombre : 1 (2)
   - Capacité (litres) : 300 Litres (2)
   - Emplacement : D (2)
   - Matière : ALU (1)
2. Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : ~~Oui~~ - Non (1)
   Si oui
   - Marque de ce ralentisseur : (2)
   - Type de ce ralentisseur : (2)
   - Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir nota du chapitre 2) : kg (2)
5. Suspension de(s) essieu(x) moteur(s) : (1)
   ~~pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE.~~
   Ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique. (1)
6. Charges maximales — Sur l'essieu 1 : 8000 (2)
   Sur l'essieu 2 : ~~7500~~ ~~7100~~ (2)
9. Type de frein : ~~Version A (D/T)~~ 8t 7t5 | ~~7t1~~ — Version B (D/D) 8t ~~7t5~~ | ~~7t1~~ (1) (1)
10. Type de cylindre de Frein
    - Sur l'essieu 1 : ~~22~~ | 20 — 22 — ~~20~~ | 20 (1)
    - Sur l'essieu 2 : ~~20~~ | 18 — 18–20–22 — ~~18~~ | 18-20 (1)
11. Type moteur : F2BE0681B*B (31) — ~~F2BE0681A*B(35)~~ (1)
12. Type de cabine : AD : Cabine courte (1)
    ~~AT LR : Cabine Profonde Toit Bas~~ (1)
    ~~AT MR : Cabine Profonde Toit Haut~~ (1)
13. Type de protection AR : ~~Entité technique (marquage)~~ (1)
    Ensemble véhicule (sans marquage) (1)
    ~~Sans~~ (1)

(1) Rayer les mentions inutiles